
Lagny le 25 Janvier 2011

Jean-Michel DREVET
Préfet de Seine et Marne
Préfecture
12, rue des Saint Pères
77010 MELUN cedex

Monsieur le Préfet,

Je représente une association de riverains de la RD 934 à LAGNY sur MARNE (105 adhérents - 300 sympathisants). L'abrogation de l'arrêté préfectoral 04 DAI 1 URB N° 015 du 23 Janvier 2004 est l'un de ses objectifs.

Cet arrêté restreint « une bande d'études destinée au Projet de Prolongation de la RN 34 » (devenue RD934) à Lagny sur Marne.

Cet arrêté constitue :

- un obstacle à toute mutation foncière, toute construction sur cette zone, et par conséquent un préjudice pour les propriétaires,
- une source de délabrement de tout un quartier qui, abandonné progressivement de ses habitants, et proche d'une cité, laisse la place à la friche, mais aussi au développement de pratiques inquiétantes (squats, alcool, drogues, ...).

Cet arrêté n'a plus raison d'être : Sa justification s'est éteinte avec l'abandon du « Projet de Prolongation de la RN 34 »

- qui a été retiré du SDRIF.
- le Département n'a aucun projet pouvant justifier le maintien.

Les conditions d'abrogation semblent être désormais réunies : M. Guillot, votre prédécesseur, avait indiqué qu'il attendait la délibération du Conseil Général et du Conseil Municipal de Lagny/Marne pour donner suite à une demande d'abrogation. Ces 2 institutions nous ont indiqué qu'elles avaient fait le nécessaire.

Par tous ces éléments, nous ne comprendrions pas que l'abrogation de cet arrêté soit une nouvelle fois ajournée.

Notre Association tient prochainement son Assemblée Générale. A cette occasion, les adhérents et sympathisants, attendent la situation la plus objective possible sur ce sujet.

Vous remerciant, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à ma plus haute considération.

Le Président ACPPDL, JC PENET.